

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 4 juin 2019

CP2019_06_6
id. 4607

Le 4 juin 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA
DE 24 LOGEMENTS INDIVIDUELS
RÉSIDENTE "LA TOUR DE RONDE"
55 ROUTE DE LA TOUR DE RONDE
COMMUNE DE MONTECH**

La Patrimoine S.A. Languedocienne sollicite une garantie d'emprunt auprès du Département dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 24 logements individuels (17 PLUS et 7 PLAI) situés Résidence « La Tour de Ronde » 55 route de la Tour de Ronde à Montech.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 3 845 665 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	1 440 800 €
* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	548 800 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	536 200 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	204 200 €
* Prêt BOOSTER	168 000 €
* Prêt Energie Performance	60 000 €
* Crédit Etat	44 800 €
* Conseil Régional	17 500 €
* Conseil Départemental	17 500 €
* Fonds propres	807 865 €
Total	3 845 665 €

Les conditions actuelles du prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 93220. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce contrat est constitué de 5 lignes de prêt (PLUS 40 ans n° 5277822, PLUS 50 ans n° 5277823, PLAI 40 ans n° 5277824, PLAI 50 ans n° 5277825 et Booster 50 ans n° 5277821), d'un montant global de 2 898 000 € signé entre Patrimoine S.A. Languedocienne, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 2 028 600 €, soit 70 % d'un montant global de 2 898 000 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 11 avril 2019.

Par ailleurs, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3231-4 et L3231-4-1,

Vu le code civil et notamment l'article 2298,

Vu la délibération du conseil départemental 5 avril 2017 susvisée,

Vu le contrat de prêt n° 93220 en annexe signé entre Patrimoine S.A. Languedocienne ci-après l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Patrimoine S.A. Languedocienne, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 24 logements individuels, situés résidence « la Tour de Ronde » à Montech, la garantie du Département à hauteur de 2 028 600 € soit 70 % de l'emprunt souscrit ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de garantie d'emprunt telle que ci-annexée à conclure avec Patrimoine S.A. Languedocienne et qui répond aux conditions définies supra.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC